

CORPS D'AVIATION—BREVETS DÉCERNÉS À DES CIVILS
N'AYANT REÇU AUCUN ENTRAÎNEMENT.

M. CARDIFF:

1. Combien de civils ont obtenu des brevets dans le Corps d'aviation royal canadien, depuis le commencement de la guerre, sans avoir actuellement reçu un entraînement?

2. Quels sont leurs noms, leurs grades, l'endroit où ils sont postés et leurs fonctions?

3. Quel était leur emploi avant leur enrôlement?

4. Quelle est la solde d'un aviateur-chef qui reçoit son entraînement pour service outre-mer?

L'hon. M. POWER: Ceci est un ordre de dépôt de document, maintenant déposé. Je demande à la Chambre qu'elle autorise le ministre à déposer ce document pour un mois et qu'à l'expiration de ce temps il soit retourné au corps d'aviation royal canadien qui le mettra dans ses dossiers.

La préparation du tableau ci-joint des officiers acceptés directement a entraîné une dépense de \$422.40 et un travail de 149 heures-hommes.

M. HOMUTH: Voilà qui n'est pas équitable.

L'hon. M. POWER: J'en donne le motif. Si mon honorable et savant ami veut bien me permettre de poursuivre, je lui dirai pourquoi je tiens à ce que la copie soit retournée.

Etant donné que les archives du corps d'aviation royal canadien ne possèdent que deux tabulateurs et trois appareils de classement qui, tous, travaillent 24 heures par jour, la préparation de cette liste a fort retardé les travaux réguliers de ce bureau puisqu'il a fallu détourner ces machines de leur emploi régulier pendant environ 96 heures, soit le temps de 12 équipes.

Comme on ne peut obtenir qu'une copie de cette liste à la fois au moyen de l'appareil Hollerith, la fourniture de deux copies supplémentaires exigerait environ 275 heures de travail et une dépense supplémentaire de \$800. La fourniture de ces deux listes additionnelles entraînerait l'affectation des machines à cette fin pendant environ huit jours ou l'emploi de 24 équipes.

Je demande donc à la Chambre d'autoriser le dépôt de ces renseignements pour un mois, et à l'expiration de ce délai, on retournera la liste en question au Corps d'aviation royal canadien, pour ses archives.

M. L'ORATEUR: Je ferai remarquer au ministre que s'il dépose maintenant le document, il devient la propriété de la Chambre, et il devra présenter une autre motion pour faire adopter sa proposition.

L'hon. M. HANSON: Quand un document a été déposé sur le bureau de la Chambre, on ne saurait le rendre. L'honorable représentant

pourrait obtenir à très peu de frais une copie au photostat du document.

L'hon. M. POWER: Je communique à la Chambre le renseignement que j'ai obtenu. La chose est apparemment impossible.

L'hon. M. HANSON: Je crois savoir qu'une copie au photostat du document serait très peu coûteuse. Le nombre doit en être fort considérable.

L'hon. M. POWER: Cinq mille.

M. L'ORATEUR: Le ministre tient à déposer le document maintenant?

L'hon. M. POWER: Je demande qu'on le retourne conformément à la demande qui est faite. Si d'après votre décision, je dois présenter une autre motion...

M. L'ORATEUR: Le ministre ne peut poser de conditions au dépôt d'un document. Il est entendu que le document est déposé sans condition.

CENTRES DE RECRUTEMENT AUX ÉTATS-UNIS

M. DIEFENBAKER:

1. Combien de centres ou de bureaux de recrutement le gouvernement canadien a-t-il établis dans les États-Unis d'Amérique?

2. Quel est l'emplacement de chacun et quand a-t-il été établi?

3. Quelle est l'estimation du nombre de Canadiens vivant aux États-Unis et sujets au service militaire dans les forces armées du Canada?

4. Combien a-t-on enrôlé d'hommes dans chacun de ces centres ou bureaux jusqu'aujourd'hui?

5. Quel est le personnel de chaque bureau?

6. Quel a été, jusqu'aujourd'hui, le coût de l'administration de chacun desdits bureaux, sans tenir compte de la solde versée au personnel militaire?

L'hon. M. POWER: Je dépose le document.

PROROGATION DU PARLEMENT

Le message suivant est apporté par le major A. R. Thomson, gentilhomme huissier à la verge noire:

Monsieur l'Orateur, Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable assemblée à la salle de l'honorable Sénat.

Pour répondre à ce désir, M. l'Orateur et les membres des Communes se rendent à la salle du Sénat.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Il plaît au député de Son Excellence le Gouverneur général de clore la troisième session de la dix-neuvième législature du Canada par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

La présente session s'est ouverte sous l'ombre projetée par les succès rapides de l'agression